

COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

SEANCE DU 29 JUIN 2020

PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, MME NATHALIE FERRET, M. PASCAL BECQUET, MME JANINE HOPIN, M. PATRICK DUPONT, MME SABRINA RAPIN, M. ROMAIN LALOUETTE, MME CÉLINE BERNARD, M. JEAN ROZET, M. ALAIN LEMAIRE, MME DOROTHÉE DORIER, M. LIONEL MESSIEUX, MME VALÉRIE MOREL, M. CYRILLE LECACHEUR

ABSENTS EXCUSÉS : MME PASCALE BOURGUET QUI A DONNÉ PROCURATION À M. PHILIPPE CALMUS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PASCAL BECQUET

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12/06/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12/06/2020.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2019

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2019

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES

M. BECQUET EXPLIQUE QUE, SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 22/06/2020, IL EST PROPOSÉ DE MAINTENIR LE TAUX DES 3 TAXES LOCALES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE DE MAINTENIR LES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2020 COMME SUIV :
L'ANNÉE 2020 COMME SUIV :

- TAXE D'HABITATION	22.99 %
- TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	17.72%
- TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	48.33 %

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 BUDGET COMMUNAL

RÉSULTAT CUMULÉ 2019 : 917 491.28 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIT :

COMPTE 002 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉS : 224 837.12 €
COMPTE 1068 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS :
692 654.16 €

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ACCORDE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR UN TOTAL DE
7 235 €

→ ACCORDE 2 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À :

- L'ASSOCIATION DE LA MAISON DE RETRAITE POUR L'ACHAT D'UN
MATÉRIEL : 700 €
- HUNTER PAINTBALL CLUB POUR LA FORMATION D'UN ANIMATEUR : 200 €

OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. BECQUET, ET VU L'AVIS FAVORABLE DE LA
COMMISSION DES FINANCES DU 22/06/2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, VOTE LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL
ARRÊTÉ AUX CHIFFRES SUIVANTS :

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DÉPENSES : 1 249 736.12 €
- RECETTES : 1 249 736.12 €

→ SECTION D'INVESTISSEMENT

- DÉPENSES : 1 442 736.27 €
- RECETTES : 1 442 736.27 €

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF MAISON MÉDICALE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF MAISON MÉDICALE 2019

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION MAISON MÉDICALE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE DE GESTION MAISON MÉDICALE 2019

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 MAISON MÉDICALE

RÉSULTAT CUMULÉ 2019 : 6 007.08 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIV :

COMPTE 002 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉS :
6 007.08 €

COMPTE 1068 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS : 0 €

OBJET : VOTE DU BUDGET MAISON MÉDICALE 2020

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. BECQUET, ET VU L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 22/06/2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, VOTE LE BUDGET PRIMITIF MAISON MÉDICALE ARRÊTÉ AUX CHIFFRES SUIVANTS :

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DÉPENSES : 29 907.08 €
- RECETTES : 29 907.08 €

→ SECTION D'INVESTISSEMENT

- DÉPENSES : 267 230.22 €
- RECETTES : 267 230.22 €

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 ASSAINISSEMENT

RÉSULTAT CUMULÉ 2019 : 158 164.69 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIV :

COMPTE 002 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉS : 158 164.69 €
COMPTE 1068 : EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS : 0 €

OBJET : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE M. BECQUET, ET VU L'AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 22/06/2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, VOTE LE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT ARRÊTÉ AUX CHIFFRES SUIVANTS :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - DÉPENSES : 253 997.99 €
 - RECETTES : 253 997.99 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT
 - DÉPENSES : 394 661.25 €
 - RECETTES : 394 661.25 €

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

M. LE MAIRE EXPLIQUE QUE 4 MEMBRES DU CCAS SONT ÉLUS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL. APRÈS AVOIR FAIT UN APPEL À CANDIDATURE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→A ÉLUS MEMBRES DU CCAS :

MME JANINE HOPIN
MME NATHALIE FERRET
MME SABRINA RAPIN
MME VALÉRIE MOREL

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. LE MAIRE PRÉCISE QU'À L'ISSUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES UNE NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DOIT ÊTRE INSTITUÉE. CETTE COMMISSION EST COMPOSÉE DU MAIRE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION, DE 6 COMMISSAIRES TITULAIRES ET 6 COMMISSAIRES SUPPLÉANTS. LE CONSEIL MUNICIPAL DOIT PROPOSER UNE LISTE DE 24 PERSONNES.

AUSSI, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→PROPOSE LES PERSONNES SUIVANTES :

PASCAL BECQUET	RÉGIS ARMAND
NATHALIE FERRET	CHRISTIAN FRYDRICH
PATRICK DUPONT	MARIE-CHRISTINE MICHAUX
JANINE HOPIN	JEAN ABREU
PASCALE BOURGUET	RENÉ REMOULU
JEAN ROZET	BRUNO REMY
ALAIN LEMAIRE	JACKY MAQUA
DOROTHÉE DORIER	LUCIEN HOPIN
SABRINA RAPIN	BERNADETTE BEVIER
CÉLINE BERNARD	NELLY MESSIEUX
ROMAIN LALOUETTE	CYRILLE LECACHEUR
LIONEL MESSIEUX	VALÉRIE MOREL

OBJET : DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES EAUX

M. LE MAIRE EXPLIQUE QUE PAR DÉLIBÉRATION DU 12 JUIN 2020 4 DÉLÉGUÉS ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS AU SYNDICAT DES EAUX ALORS QUE SEULEMENT 3 AURAIENT DÛ ÊTRE DÉSIGNÉS.

AUSSI, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DÉSIGNE DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES EAUX :

**M. BRUNO WAROQUIEZ
M. JEAN ROZET
M. PATRICK DUPONT**

OBJET : RENOUVELLEMENT DE BAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE BAIL POUR LE LOGEMENT SITUÉ AU 35/4 RUE ABBÉ DUPLOYÉ ET OCCUPÉ PAR MME PIQUET STÉPHANIE.

OBJET : ABANDON DE CRÉANCES : BUDGET MAISON MÉDICALE

M. LE MAIRE EXPLIQUE QU'UNE ERREUR S'EST GLISSÉE DANS LA DÉLIBÉRATION DU 12 JUIN 2020 SUR LE MOIS D'ABANDON DE CRÉANCE (MAI 2020 AU LIEU DE AOÛT 2020).

PAR CONSÉQUENT,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

**→ DÉCIDE L'ABANDON DE CRÉANCES POUR LES LOYERS ET CHARGES DE LA PODOLOGUE, MME BOUCHE-HAGUET POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2020.
A SAVOIR :**

- JUILLET 2020 : LOYER DE 75 € ET 8.33 € DE CHARGES**
- AOÛT 2020: LOYER DE 75 € ET 8.33 € DE CHARGES**

OBJET : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. LE MAIRE INFORME L'ASSEMBLÉE D'UN COURRIER REÇU DE LA PRÉFECTURE CONCERNANT LA DÉLIBÉRATION DU 25 MAI 2020 AYANT POUR OBJET LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ET DEMANDANT À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR PROCÉDER AU RETRAIT DE CETTE DÉLIBÉRATION AU MOTIF QUE LA DÉLIBÉRATION DOIT PRÉVOIR DES LIMITES OU CONDITIONS SUR CERTAINES MATIÈRES.

AUSSI, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE DU RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 25 MAI 2020 AYANT POUR OBJET LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

→ DONNE DÉLÉGATION AU MAIRE, POUR LA DURÉE DE SON MANDAT, DANS CERTAINS DOMAINES MENTIONNÉS À L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL

**DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AVEC LES PRÉCISIONS NÉCESSAIRES
DEMANDÉES PAR LA PRÉFECTURE.**

**→ DÉCIDE QU'EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DU MAIRE, CES
DÉLÉGATIONS SERONT EXERCÉES PAR LE PREMIER ADJOINT.**

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 H 15

**LE MAIRE
PHILIPPE CALMUS**

**LE SECRÉTAIRE
PASCAL BECQUET**